



## OSISKO FOURNIT UNE MISE À JOUR CORPORATIVE

**Montréal, 14 avril 2020** – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) annonce aujourd’hui que le gouvernement du Québec a pris la décision de définir les activités minières comme étant un service essentiel.

Suite à la décision du gouvernement, les opérateurs des mines Canadian Malartic et Lamaque ont annoncé qu’un redémarrage progressif de leurs activités respectives débutera le 15 avril 2020.

Stornoway, l’opérateur de la mine de diamants Renard a décidé de garder la mine en mode d’entretien et de maintenance pour l’instant, en raison des défis structurels affectant toujours le marché des ventes de diamants et des faibles prix des diamants en raison de la COVID-19. Nous prévoyons que Stornoway cherchera à redémarrer les opérations lorsque des conditions de marché favorables seront de retour.

### **Assemblée annuelle des actionnaires**

En raison des inquiétudes liées à la santé publique dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, et afin de favoriser la santé et le bien-être des actionnaires de la Société, des employés et de leur famille, et des autres personnes qui assistent habituellement à l’assemblée annuelle des actionnaires, Osisko a changé son format pour en faire une assemblée virtuelle uniquement (l’ « **assemblée annuelle** »). Tel qu’annoncé précédemment, la Société a choisi de nouvelles dates pour son assemblée annuelle et pour la clôture des registres. Par conséquent, les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 13 mai 2020 auront le droit de participer et de voter à l’assemblée annuelle qui est maintenant prévue pour le 22 juin 2020.

### **Conférence téléphonique portant sur les résultats du premier trimestre de 2020**

La Société annonce aussi la date de publication de ses résultats financiers pour le premier trimestre de 2020 et les détails relatifs à la conférence téléphonique. Les résultats seront publiés mardi le 12 mai 2020 après la fermeture des marchés et la conférence téléphonique aura lieu le lendemain, mercredi le 13 mai 2020 à 10h00 HAE.

Les personnes intéressées à participer à la conférence téléphonique sont priées de composer le 1-(236) 714-2175 (appels internationaux), ou le 1-(833) 979-2701 (sans frais en Amérique du Nord). Un système vocal automatisé vous demandera de vous enregistrer et d’entrer le numéro d’identification de la conférence, soit le 1793021.

Il sera possible d’écouter l’enregistrement de la conférence à partir du 13 mai 2020 à 13h00 HAE jusqu’à 23h59 HNE le 20 mai 2020 en composant le 1-(800) 585-8367 (sans frais en Amérique du Nord) ou le 1-(416) 621-4642, puis le code d’accès 1793021. L’enregistrement sera également disponible sur notre site web au [www.osiskogr.com](http://www.osiskogr.com).

## À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui a débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille de plus de 135 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également le projet aurifère Cariboo au Canada et un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 15,9 % dans Minière Osisko Inc., de 17,9 % dans Métaux Osisko et de 18,3 % dans Ressources Falco Ltée.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Redevances Aurifères Osisko Ltée :**

Sandeep Singh  
Président  
Tél. (514) 940-0670  
[ssingh@osiskogr.com](mailto:ssingh@osiskogr.com)

### **Mise en garde concernant les renseignements prospectifs**

*Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités. De tels risques et incertitudes incluent, entre autres, le succès du retour progressif des activités minières dans les délais prévus au Québec et plus particulièrement pour les opérations sous-jacentes aux actifs de la Société, les incertitudes liées au marché des diamants, la capacité de Stornoway de procéder à la vente de diamants en Europe selon des termes satisfaisants, et les réponses des gouvernements concernés à la propagation de la COVID-19 et l'efficacité des mesures déployées.*

*Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)), et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)). L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.*